

ORGANISÉE PAR LE CENTRE SOCIOCULTUREL DU BARBEZILIEN



Bourse aux Vêtements

AUTOMNE - HIVER 2024

Changement de date

MERCREDI

30 OCTOBRE
2024

de 14h à 19h
sans interruption

JEUDI

31 OCTOBRE
2024

de 9h à 18h
sans interruption

VENDREDI

1 NOVEMBRE
2024

de 10h à 14h
sans interruption

Salle des Alambics
à Barbezieux

Paiement
chèque et espèces

Dépôt



LUNDI
28 OCT
2024
de 14h à 18h00



MARDI
29 OCT
2024
de 9h à 18h
Non-stop

Restitution

- Samedi 2 novembre
de 14h à 17h



Renseignements

Centre Socioculturel du
Barbezilien
3 rampe des mobiles
16300 Barbezieux
Tél : 05.45.78.05.92
Site web : cscbarbezieux.com

Vente au Kilo

Vendredi 8 novembre matin,
au CSC



RÈGLEMENT POUR LES DÉPOSANTS

DE LA BOURSE AUX VÊTEMENTS AUTOMNE / HIVER 2024

Le Centre Socioculturel (CSC) du Barbezilien organise une bourse aux vêtements en Octobre 2024

ARTICLE 1 : La réception des articles aura lieu à la salle des Alambics à Barbezieux (site foire expo) aux jours et horaires ci-dessous :

LUNDI 28 OCTOBRE de 14h00 à 18h00

MARDI 29 OCTOBRE de 9h00 à 18h00

ARTICLE 2 : Le dépôt, pour toute personne physique majeure est limité à un maximum de 2 listes de 20 articles (vêtements de saison + chaussures + accessoires) sur les 2 jours de dépôt. Les 2 listes pourront être déposées consécutivement ou sur les 2 jours de dépôt.

Après 17h30 et selon le nombre de déposants, les bénévoles se laissent le droit de limiter l'accès.

ARTICLE 3 : Les articles déposés devront être en bon état, propres (sans tâches, ni trous, ni fermetures cassées, ni boutons manquants...). Le prix de l'article sera fixé par le déposant en accord avec le CSC.

Les ensembles et lots enfants (de 2 articles maximum), de même catégorie et de même taille doivent être assemblés avant le dépôt.

ARTICLE 4 : Articles refusés : bijoux, sous-vêtements, linge de maison...

ARTICLE 5 : Une participation de 1,50 euro par liste déposée sera déduite lors de la restitution. De plus le CSC retiendra une participation de 10% sur les ventes réalisées.

ARTICLE 6 : La vente des articles aura lieu à la salle des Alambics à Barbezieux :

MERCREDI 30 OCTOBRE de 14h00 à 19h00

JEUDI 31 OCTOBRE de 9h00 à 18h00

VENDREDI 1^{er} NOVEMBRE DE 10h00 à 14h00

ARTICLE 7 : Pendant la vente le CSC se réserve le droit de retirer certains articles qui auraient échappé au contrôle.

ARTICLE 8 : La restitution des invendus (sur présentation de la liste de dépôt) et le paiement en chèque des articles vendus auront lieu **impérativement** à la salle des Alambics le :

SAMEDI 2 NOVEMBRE DE 14h00 à 17h00

ARTICLE 9 : Le CSC ne saurait être responsable des vols éventuels ou dégradations des articles déposés et ne remboursera pas ces articles.

ARTICLE 10 : Vente au kilo (sous réserve de stock) = 1€ le kilo **VENDREDI 8 NOVEMBRE, le matin au CSC (3, rampe des mobiles)**

ARTICLE 11 : La responsabilité du déposant est engagée en cas de dépôt d'articles de contrefaçon.

Le déposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.